Le bâtiment marche : les constructions prévues pour 1960 devisées à 6,4 milliards

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **32 (1960)**

Heft 7

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-125043

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Communes avec	Logements construits en 1958	Logements construits en 1959	Logements vacants en 1958 Nombre	Logements vacants en 1958 %	Logements vacants en 1959 Nombre	Logements vacants en 1959 %
10 000-100 000 habitants	4708	6993	510	0,19	696	0,26
5 000- 10 000 habitants	3824	6461	433	0,22	575	0,29
2 000- 5 000 habitants	4352	7467	1245	0,42	1430	0,47

b) Sur les 28 287 logements terminés en 1959, 13 064 ont été construits par des particuliers (en 1958 : 10 070), **4332 (2192) par des sociétés coopératives de construction** et 9819 (7686) par d'autres personnes morales. La part des coopératives a doublé pour atteindre 15 % du nombre total des logements nouvellement construits. Le nombre des logements ayant bénéficié de subventions des pouvoirs publics a également augmenté dans de fortes proportions. Il s'est élevé en 1959 à 3318 (en 1958 : 1778).

S'il est vrai que l'aide financière de la Confédération, dans le cadre de la construction de logements à caractère social, n'a été requise, jusqu'en mars 1960, que pour **1200** logements, la proportion de ces logements par rapport au total des constructions nouvelles s'est accrue, comme s'est élevé leur nombre absolu, et cela pour les deux raisons suivantes : l'expansion de l'activité des sociétés coopératives, qui construisent en général pour des familles à revenus modestes, et la participation accrue des constructeurs privés à l'édification de logements à loyers modérés.

On voit, par l'énoncé des chiffres ci-dessus, que la proportion des logements construits par les coopératives de construction ou d'habitation, quoique ayant presque doublé en 1959, est bien loin de ce qu'elle devrait être. Elle ne représente en effet que le 15 % des 28 287 logements terminés cette année-là. Espérons que cette proportion dérisoire augmentera sensiblement cette année, car plusieurs grosses coopératives, de Zurich notamment, construisent actuellement des logements en nombre important.

M. W.

Le bâtiment marche...

Les constructions prévues pour 1960 devisées à 6,4 milliards

La main-d'œuvre sera insuffisante

Avec le concours des cantons, des communes et des services fédéraux, le délégué aux possibilités de travail a procédé, ce printemps, à son enquête usuelle sur l'activité du bâtiment durant l'année écoulée et sur les constructions projetées pour 1960. Les premiers résultats provisoires révèlent ce qui suit :

Les projets de construction (travaux publics et privés) dont l'exécution est prévue en 1960 totalisent 6,4 milliards de francs. On enregistre un accroissement de 26 % par rapport à 1959, l'ampleur des projets annoncés s'établissant alors à 5,1 milliards. Tant les constructions publiques que privées participent à cette extraordinaire progression. Pour l'ensemble des travaux publics, devisés à 2,2 milliards, elle s'inscrit à 11 % au regard de 1959. Pour les projets de construction privés, l'augmentation est de 36 %. De 3,1 milliards en 1959, ils passent à 4,2 milliards. Cette amplification inusitée est due essentiellement à l'évolution intervenue dans la construction de logements. Dans ce domaine, les projets, évalués 1,6 milliard en 1959, marquent une progression de 55 % pour atteindre 2,5 milliards en 1960. Les projets de constructions industrielles et ceux qui ont trait à d'autres travaux du secteur privé s'intensifient aussi considérablement.

Les répercussions de ces chiffres sur la situation économique n'apparaissent véritablement que si l'on compare ces résultats avec ceux de l'enquête sur les constructions exécutées en 1959. Ces dernières ont accusé un volume de 5,1 milliards de francs, montant se répartissant à raison de 1,7 milliard sur les travaux publics et de 3,4 milliards sur les travaux privés. A elles seules, les constructions de logements ont représenté 1,8 milliard. Compte tenu des conditions qui caractérisaient le marché du travail l'an dernier, la réalisation d'un pareil volume de construction a exigé de la branche du bâtiment un effort maximum. Les ressources qu'offre actuellement le marché du travail ne sont certainement pas meilleures que l'an dernier. Il semble dès lors exclu que l'on parvienne à exécuter au cours de cette année un volume de travaux dépassant d'un quart celui de 1959. Afin d'éviter que cette situation n'ait de fâcheuses conséquences pour la branche du bâtiment et l'économie nationale, tous les organes responsables de la stabilisation de l'emploi devront vouer la plus grande attention à l'évolution dans le secteur de la construction. Il importe en particulier de soumettre à un nouvel examen rigoureux l'urgence des travaux envisagés pour parvenir à en réduire notablement l'ampleur.